

# Page de garde de la fiche de données de sécurité

---

## Identification du produit:

Nom commercial	<b>COLOR RESTORER</b>
Motif de l'utilisation	<b>Restaurateur</b>
UFI	<b>FTFF-34NX-C00W-Y2GG</b>
Numéro d'article	<b>SPCR500</b>

---

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG  
Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : [info@tellopower.ch](mailto:info@tellopower.ch)

**Numéro d'urgence national:** **145** (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

## Informations destinées aux utilisateurs :

**Section 1** Réservé aux professionnels

**Section 13** Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

**Section 15** Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.

**fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le/j: 02/10/2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance ou du mélange et le la société**

· 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer UFI : C0C0-C0SV-E00Q-CQEK 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

Utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations commerciales : Secteur public (administration, éducation, animations, services, artisanat)

· Catégorie de produits PC31 Polis et mélanges de cires

· Catégorie de processus PROC0 Chiffon ou éponge en coton

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC10a Utilisation généralisée d'articles à faible dégagement (à l'extérieur)

· Application de la substance / du mélange Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.

Correcteur de couleur pour GRP

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité · Fabricant/fournisseur : W.Heeren & Zoon bv.

Case postale 166

1430 AD Aalsmeer

Pays-Bas tél.+31

297-360366 e-mail :

info@epifanes.nl · Département

défendeur : Recherche & Développement.

1.4 Numéro d'urgence :

Les centres antipoison; Appel d'urgence téléphonique et information : centre d'information contre les intoxications ; Tél. : +49 (0) 228 19240 (urgence)

Tél. : +49 (0) 228-287 33480 (Secrétariat)

Télécopie : +49 (0) 228 287-33278 E-

mail : info@giftzentrale-bonn.de www.ukbonn.de

Centre de pédiatrie

Clinique et polyclinique de pédiatrie générale

Hôpital universitaire de Bonn

Adenaueralee 119

53113 Bonn

**SECTION 2 : Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



danger pour la santé GHS08

STOT RE 2

H373 Peut causer des lésions aux organes par des exposition répétée.

(suite à la page 2)

fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 1)



GHS05 Corrosion

Peau Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.

Barrage des yeux. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



SGH07

Sens de la peau 1

H317 peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme Effet.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants de l'étiquetage:

morpholine

(R)-p-mentha-1,8-diène

formaldéhyde

- Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

H373 Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

H412 Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Consignes de sécurité

P102

Garder hors de la portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et  
Tenir à l'écart d'autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

P280

gants de protection/ vêtements de protection/ protection des yeux/ protection du visage/  
Porter une protection auditive.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Tous contaminés

Retirer immédiatement les vêtements. Rincer la peau à l'eau  
[ou douche].

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/  
réglementations régionales / nationales / internationales.

(suite à la page 3)

fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 2)

· 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT : Non applicable. · vPvB : Sans objet.









### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· La description:

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts inoffensifs.

· Ingrédients dangereux:

CAS: 1317-95-9 Numéro CE : 603-514-9	Silice cristalline Tripoli STOT SE 1, H370  Eye Irrit. 2, H319 Huile minérale  blanche, pétrole Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS : 8042-47-5 EINECS : 232-455-8 N° d'enregistrement : 01-2119487078-27	Toxicité aiguë. 4, H332 Autoréaction. g  	10-25%
CAS : 56-81-5 EINECS : 200-289-5 N° d'enregistrement : 01-2119471987-18-0000	Glycérine Substance avec une limite d'exposition professionnelle communautaire Morpholine Flam. Liquide 3, H226 Skin Corr. 1B, H314 Toxicité aiguë. 4, H302; Toxicité aiguë. 4,	2.5-10%
CAS : 110-91-8 EINECS : 203-815-1 Numéro d'index : 613-028-00-9 Reg.nr. : 01-2119496057-30	H312; Toxicité aiguë. 4, H332   	5-10%
CAS : 102-71-6 EINECS : 203-049-8 N° d'enregistrement : 01-2119486482-31-0000	triéthanolamine Substance pour laquelle une commune Limite d'exposition à Le lieu de travail applique	1%
CAS: 112-80-1 EINECS: 204-007-1 N° d'enregistrement: sous l'inventaire C&L	l'acide oléique  irritation de la peau 2, H315; irritation de l'oeil 2, H319; STOT SE 3, H335	1%

(suite à la page 4)

**fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 3) 1%

<p>CAS : 5989-27-5 EINECS : 227-813-5 Numéro d'index : 601-029-00-7 Reg.nr. : 01-2119529223-47</p>	<p>(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liquide 3, H226 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317</p>	
<p>CAS: 50-00-0 EINECS: 200-001-8 Numéro d'index : 605-001-00-5</p>	<p>formaldéhyde Flam. Liquide 3, H226 Toxicité aiguë. 3, H301; Toxicité aiguë. 3, H311; Toxicité aiguë. 3, H331 Muta. 2, H341; carc. 1B, H350 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques : SkinCorr. 1B; H314 : C 25 % irritation cutanée. 2; H315: 5% C &lt; 25% Eye Irrit. 2; H319: 5 % C &lt; 25 % Skin Sens. 1; H317 : C 0,2 % STOT SE 3 ; H335 : C 5 %</p>	<p>&lt;0,1%</p>

- Informations Complémentaires:

Le libellé des phrases de risque répertoriées se trouve à la rubrique 16.

#### SECTION 4 : Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours Informations générales :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

- Après inhalation :

Beaucoup d'air frais et pour être sûr, consultez un médecin.

En cas d'inconscience, placer et transporter dans une position latérale stable.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement avec de l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes avec les paupières ouvertes et consulter un médecin.

- Après ingestion :

Buvez beaucoup d'eau et respirez l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

FR

(suite à la page 5)

fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 4)

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire.

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et en cas d'urgence procédures applicables

Mettre un appareil respiratoire.

porter un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

- 6.2 Mesures de protection de l'environnement:

Informez les autorités compétentes lors de l'entrée dans les eaux ou les égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec un matériau absorbant (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Utiliser un agent neutralisant.

Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

- 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Informations sur l'élimination, voir section 13.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

n / a

- Préventions des incendies et des explosions : Tenir à disposition un appareil respiratoire.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Stockage : · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : non requises.

- Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé.

- Classification selon l'Ordonnance sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV) : -

(suite à la page 6)

**fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, article 31**

Page : 6/16

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

**Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer**

(suite de la page 5)

- 7.3 Utilisations finales spécifiques
- Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/personnel**  
**équipement protecteur**

· 8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec des valeurs limites liées au poste de travail à surveiller:

<b>56-81-5 glycérine</b>	
Valeur à long terme AGW : 200 U mg/m <sup>3</sup>	
2 (I); DFG, Y	
<b>110-91-8 morpholine</b>	
Valeur AGW à long terme : 36 mg/m <sup>3</sup> , 10 ml/m <sup>3</sup>	
2(I); DFG, UE, H, 6	
<b>102-71-6 triéthanolamine</b>	
Valeur à long terme AGW : 1 U mg/m <sup>3</sup>	
1(I); DFG, Y	
<b>112-80-1 acide oléique</b>	
MAK voir section IIb et Xc 5989-27-5 (R)-	
<b>p-mentha-1,8-dien VLEP à long terme : 28 mg/</b>	
<b>m<sup>3</sup>, 5 ml/m<sup>3</sup></b>	
4(II); DFG, H, Sh, Y	
<b>50-00-0 formaldéhyde</b>	
Valeur AGW à long terme : 0,37 mg/m <sup>3</sup> , 0,3 ml/m <sup>3</sup>	
2(I); AGS, Sh, Y, X	
<b>56-81-5 glycérine</b>	
Valeur à long terme AGW : 200 U mg/m <sup>3</sup>	
2 (I); DFG, Y	
<b>110-91-8 morpholine</b>	
Valeur AGW à long terme : 36 mg/m <sup>3</sup> , 10 ml/m <sup>3</sup>	
2(I); DFG, UE, H, 6	
<b>102-71-6 triéthanolamine</b>	
Valeur à long terme AGW : 1 U mg/m <sup>3</sup>	
1(I); DFG, Y	
<b>112-80-1 acide oléique</b>	
MAK voir section IIb et Xc 5989-27-5 (R)-	
<b>p-mentha-1,8-dien VLEP à long terme : 28 mg/</b>	
<b>m<sup>3</sup>, 5 ml/m<sup>3</sup></b>	
4(II); DFG, H, Sh, Y 50-00-0	
<b>formaldéhyde Valeur OEL à long</b>	
<b>terme: 0,37 mg/m<sup>3</sup>, 0,3 ml/m<sup>3</sup></b>	
2(I); AGS, Sh, Y, X	

(suite à la page 7)

FR

## fiche de données de sécurité

Page : 7/16

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 6)

## - Législation

AGW : TRGS 900

MAK: Liste MAK et BAT

## - DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels

8042-47-5 Huile minérale blanche, pétrole

dermique À long terme - effets systémiques. 217,05 mg/kg/jour (salarié)

Inhalatoire Long terme - systémique  
effets. 164,56 mg/m<sup>3</sup> (employés)

56-81-5 glycérol Inhalation

Long terme - effets locaux. 220 mg/m<sup>3</sup> (employés)

110-91-8 morpholine

dermique À long terme - effets systémiques. 0,84 mg/kg/jour (salarié)

Inhalatif aigu / court terme - local  
défauts 72 mg/m<sup>3</sup> (employés)À long terme - effets locaux. 36 mg/m<sup>3</sup> (employés)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène Long terme - effets

dermique systémiques. 9,5 mg/kg/jour (salarié)

Inhalatoire Long terme - systémique  
effets. 66,7 mg/m<sup>3</sup> (employés)

50-00-0 formaldéhyde

dermique À long terme - effets locaux.  
À long terme - effets systémiques. 37 µg/cm<sup>2</sup> (salarié) 240 mg/kg/jour  
(salarié)Inhalation Long terme - effets locaux.  
À long terme - effets systémiques. 0,375 mg/m<sup>3</sup> (employé) 9 mg/m<sup>3</sup> (employé)

## - DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public

8042-47-5 Huile minérale blanche, pétrole

Oralement Effets systémiques à long terme. 25 mg/kg pc/jour (Général  
Population)dermique À long terme - effets systémiques. 93,02 mg/kg pc/jour (Général  
Population)Inhalation Long terme - effets systémiques. 34,78 mg/m<sup>3</sup> (population générale)

56-81-5 glycérol Inhalation

Long terme - effets locaux. 132 mg/m<sup>3</sup> (général  
Population)

110-91-8 morpholine

Oralement Effets systémiques à long terme. 0,3 mg/kg pc/jour (général  
Population)

(suite à la page 8)

FR



**fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 7)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène		
Oralement	Systémique à long terme effets.	4,8 mg/kg pc/jour (général Population)
dermique	À long terme - effets systémiques. 4,8 mg/kg pc/jour (général	Population)
Inhalation Long terme - effets systémiques. 16,6 mg/m <sup>3</sup> (général		Population)

50-00-0 formaldéhyde		
Oralement	Systémique à long terme effets.	mg/kg pc/jour (rat)
dermique	À long terme - effets systémiques. 102 mg/kg pc/jour (Général	Population)
	À long terme - effets locaux.	12 mg/m <sup>3</sup> (population générale)
Inhalation Long terme - effets systémiques. 3,2 mg/m <sup>3</sup> (général		Population)
	À long terme - effets locaux.	0,1 mg/m <sup>3</sup> (général Population)

**- Valeurs PNEC**

56-81-5 glycérine	
STP	1 000 mg/l (segmentation, ciblage et positionnement)

110-91-8 morpholine	
Compartiment aquarium. 0,163 mg/l (eau douce)	
Compartiment aquarium. 0,016 mg/l (eau salée)	
STP	10 mg/l (Segmentation, Ciblage et Positionnement)
sol	1,83 mg/kg (eau douce)
sol	0,269 mg/kg (sol)
sédiment	0,183 mg/kg (eau salée)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
compartiment aquatique. 1,4 µg/l (eau salée)	
	14 µg/l (eau douce)
STP	1,8 mg/l (segmentation, ciblage et positionnement)
sol	3,85 mg/kg (eau douce)
sol	0,763 mg/kg (sol)
sédiment	0,385 mg/kg (eau salée)

50-00-0 formaldéhyde	
Compartiment aquarium. 0,44 mg/l (eau douce)	
Compartiment aquarium. 0,44 mg/l (eau salée)	
STP	0,19 mg/l (segmentation, ciblage et positionnement)
sol	2,3 mg/kg (eau douce)
sol	0,2 mg/kg (sol)
sédiment	2,3 mg/kg (population générale)

(suite à la page 9)

**fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 8)

- Informations complémentaires : Les listes valables lors de la confection ont servi de base.
- 8.2 Contrôles de l'exposition · Contrôles techniques appropriés Pas d'autres informations, voir section 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle · Mesures générales de protection et d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlevez immédiatement les vêtements sales et trempés.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Rangement séparé des vêtements de protection.

Éviter le contact visuel.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- Protection respiratoire Pas nécessaire.

- Garde-main



gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/la substance/la préparation.

Faute de tests, aucune recommandation sur le matériau des gants pour le produit / la préparation / le mélange chimique ne peut être donnée.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant des gants de protection et doit être respecté.

- Pour un contact continu d'un maximum de 15 minutes, les gants sont constitués des matériaux suivants

Matériaux adaptés :

caoutchouc butyle

- Protection des yeux/du visage



Lunettes bien ajustées

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales · État physique · Couleur

Fluide  
Selon le nom du produit

(suite à la page 10)

## fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 9)

- Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non déterminé.
- Inflammabilité	N'est pas applicable.
- Limites explosives inférieures et supérieures	
Plus bas:	Non déterminé.
Plus haut:	Non déterminé.
<b>Point de rupture:</b>	>93°C
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>Valeur pH :</b>	Non déterminé.
Viscosité:	
- Viscosité cinématique à 20 °C	30s (ISO 6mm)
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
- Solubilité	
- Eau:	Pas ou peu miscible.
coefficient de partage n-octanol/ eau (valeur logarithmique)	Non déterminé.
La pression de vapeur:	Non déterminé.
- Densité et/ou gravité spécifique	
- Densité à 20 °C:	1,269 g/cc
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations	
- Regarder:	
- Façonner:	Fluide
- <b>Informations importantes sur la santé et la sécurité</b> protection de l'environnement et sécurité	
- <b>Température d'allumage</b>	Le produit n'est pas auto-inflammable.
- <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
teneur en solvant:	
- Solvants organiques :	12,1 %
Eau:	52,9 %
- <b>COV</b>	7,09 %
	COV <sub>v</sub> :
	90.0g/L / 0.75lb/gal
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation	Non déterminé.

- Détails de physique classes de danger	
- Substances/mélanges explosifs et produits contenant des explosifs	omis
- Gaz inflammables	omis
- Aérosols	omis
- Gaz comburants	omis
- Gaz sous pression	omis
- Liquides inflammables	omis

(suite page 11)

**fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, article 31

Page : 11/16

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

**Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer**

(suite de la page 10)

- |  |      |
|--|------|
| • Solides inflammables   | omis |
| • Les matières et mélanges autoréactifs ne s'appliquent pas                                      |      |
| • Liquides pyrophoriques   | omis |
| • Solides pyrophoriques  | omis |
| • Substances auto-échauffantes et mélanges   | omis |
| • Substances et mélanges en contact développer des gaz inflammables avec de l'eau non applicable |      |
| • Liquides comburants  | omis |
| • Solides oxydants   | omis |
| • Peroxydes organiques   | omis |
| • Corrosif pour les métaux substances et mélanges  | omis |
| • Substances/mélanges désensibilisés et produits contenant des explosifs                         | omis |

**ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter:
  - Pas de décomposition si utilisé selon les instructions.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
  - Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.5 Matériaux incompatibles:
  - Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
  - Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
- Toxicité aiguë
  - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification:

56-81-5 glycérine	
DL50 par voie orale	12 600 mg/kg pc (rat)
110-91-8 morpholine	
Oral	DL50 1 050 mg/kg pc (rat)
LD50	90 mg/kg (cobaye)
	720 mg/kg (souris)
	1 050 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	500 mg/kg pc (lapin)
102-71-6 triéthanolamine	
Oralement	DL50 8 000 mg/kg pc (rat)

(suite page 12)

FR

fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 11)

<b>112-80-1 Acide oléique</b>	
Oralement	LD50 74 000 mg/kg (rat)
	DL50 cutanée > 3 000 mg/kg pc (cochon d'Inde)
	LD50 230 mg/kg (souris) 2 mg/kg (rat)
<b>5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène LD50 4 400</b>	
Oralement	mg/kg pc (rat)
	LD50 5 600-6 600 mg/kg (souris)
	DL50 4 400 mg/kg (rat)
	DL50 cutanée 5 000 mg/kg pc (lapin)
<b>50-00-0 formaldéhyde LD50</b>	
Oralement	>200 mg/kg bw (rat) Corrosion

**cutanée/irritation cutanée**

Provoque une grave irritation de la peau et des lésions oculaires graves.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
- Risque d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur d'autres dangers · Propriétés

**perturbatrices endocriniennes**

Aucun des ingrédients n'est inclus.

**SECTION 12 : Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT : Non applicable.
- vPvB : Sans objet.
- 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 13)

**fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 12)

- 12.7 Autres effets indésirables
- Remarque : Nocif pour les poissons.
- Informations écologiques supplémentaires :
- Informations générales:
  - Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation) : pollue significativement l'eau
  - Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.
  - Ne doit pas être rejeté non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le fossé de drainage atteindre.
  - Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'écoulent dans le sol.
  - nocif pour les organismes aquatiques

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
  - Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Pas dans les égouts
  - laisser atteindre.

#### · Catalogue européen des déchets

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA PRÉPARATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (MCVA) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, REVÊTEMENTS, ÉMAIL), ADHÉSIFS, SCELLANTS ET ENCRE	
08 01 00 déchets de MFSU et enlèvement de peinture et de vernis	
08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres contiennent des substances dangereuses	
HP5	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Danger par aspiration
HP8	corrosif
HP14	écotoxique

Emballage non nettoyé :

- Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.

### ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA ONU1993

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE,  
NAG (MORPHOLINE)

IMDG, IATA LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (MORPHOLINE)

#### · 14.3 Classes de danger pour le transport

ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables

(suite page 14)

**fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, article 31**


Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 13)

- Etiquette de danger	<b>3</b>
<b>IMDG, IATA</b>	
	
Classe	<b>3 Liquides inflammables</b>
Étiquettes	<b>3</b>
- 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	<b>III</b>
14.5 Dangers environnementaux: Polluants marins :	<b>non</b>
- 14.6 Précautions particulières à prendre l'utilisateur	<b>Attention : Liquides inflammables</b>
- Numéro identifiant le danger (numéro Kemler):	<b>30</b>
Numéro EMSy:	<b>FE,SE___</b>
- Catégorie de rangement	<b>UN</b>
- 14.7 Transport en vrac sur le Route maritime selon les instruments de l'OMI	<b>N'est pas applicable.</b>
<b>Transport/informations complémentaires:</b>	
<b>ADR</b>	
Quantités exemptées (EQ):	<b>E1</b>
Quantité Limitée (LQ)	<b>5L</b>
Quantités exemptées (EQ)	<b>Code : E1</b>
	<b>Quantité nette maximale par emballage intérieur:</b> <b>30ml</b>
	<b>Quantité nette maximale par emballage extérieur :</b> <b>1000ml</b>
- Catégorie de transport	<b>3</b>
- Code de restriction des tunnels	<b>J/E</b>
<b>IMDG</b>	
Quantités limitées (QL)	<b>5L</b>
Quantités exceptées (EQ)	<b>Code : E1</b>
	<b>Quantité nette maximale par intérieur</b> <b>conditionnement : 30 ml</b>
	<b>Quantité nette maximale par enveloppe</b> <b>conditionnement : 1000ml</b>
"Règlement type" de l'ONU:	<b>No ONU 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, NAG (MORPHOLINE), 3, III</b>

FR

(suite page 15)

## fiche de données de sécurité

Page : 15/16

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer

(suite de la page 14)

**ARTICLE 15 : Informations réglementaires**

- 15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est répertorié.

- RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction: 3, 72 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de

l'utilisation de certains

Substances dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II Aucun des

composants n'est inclus.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Appendice I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS RESTREINTS

Limite de concentration pour une autorisation au titre de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des ingrédients n'est inclus.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Aucun des ingrédients n'est inclus.

- Règlement (CE) n° 273/2004 sur les précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est inclus.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant les règles de

Surveillance des échanges de substituts de drogue entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Réglementations nationales:

Instructions techniques Air :

part de classe en %	
l'eau	50-100
NK	10-25

- Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 2 (auto-évaluation) : clairement dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**ARTICLE 16 : Autres informations Les informations**

sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

- Phrases pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**H311 Toxique par contact avec la peau.**

H312 Nocif par contact avec la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 16)

FR



**fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

révisé le/j: 02/10/2022

**Nom commercial : Epifanes Seapower Color Restorer**

(suite de la page 15)

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 peut provoquer des réactions cutanées allergiques.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H350 Peut provoquer le cancer.  
 H370 Provoque des lésions aux organes.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques avec effet à long terme.

- Service émetteur de la fiche technique : Recherche & Développement.  
 Personne de contact : JJ van Dijk, tél. : +31 297 360678, e-mail : rend@epifanes.nl Date de la version précédente :  
 09.02.2022 Numéro de version de la version précédente : 9 Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses IATA : Association du transport aérien international GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

GefStoffVj: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne

COVj: composés organiques volatils (États-Unis, UE)

DNEL : niveau dérivé sans effet (REACH)

PNECj: Concentration prédite sans effet (REACH)

LC50j: concentration létale, 50j% LD50j: dose létale, 50j% PBTj:

persistant, bioaccumulable et toxique vPvBj: très persistant et très

bioaccumulable Flam. Liquide 3 : Liquides inflammables - Catégorie 3 Auto-

réagit. G : Substances et mélanges autoréactifs - Type G Acute Tox. 3 : Toxicité

aiguë - Catégorie 3 Toxicité aiguë. 4 : Toxicité aiguë - Catégorie 4 Skin Corr. 1B : Irritation

cutanée/corrosion - Catégorie 1B Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée/corrosion - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions

oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire -

Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules

germinales - Catégorie 2 Carc. 1B : Cancérogénicité - Catégorie 1B STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour

certaines organes cibles (exposition unique) - Catégorie 1 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée) - Catégorie 2 Asp. 1 : Danger par aspiration - Catégorie 1 Aquatic Acute 1 : Danger aquatique

- danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Danger aquatique - danger aquatique à long terme -

Catégorie 1 Aquatic Chronic 3 : Danger aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente